

# À la Pige

## Le budget Bachand : comment piger dans les poches des travailleurs à faible et moyen revenu

### Sommaire :

- L'Édito : budget Bachand
- Les dépenses militaires
- Lancement d'une campagne sur le harcèlement psychologique au travail

### DANS CE NUMÉRO :

Stoppons les dépenses...	2
Harcèlement psychologique	2
Assemblée générale	3
11 septembre 2010	4
Horaire estival	4
Salaire minimum	4
calendrier	6

Le dernier budget du gouvernement du Québec nous a tous surpris. Nous savions déjà que ce gouvernement viendrait piger dans nos poches, mais à ce point ? Je ne crois pas qu'on aurait pu y croire, si il ne l'avait pas fait !

D'autres taxes et impôts, augmentations des tarifs d'Hydro-Québec, impôts sur la santé, et oui, si t'es riche tu peux être malade, si t'es pauvre, crève ou endette-toi !

Si l'État manque tellement de revenus, pourquoi avoir dans les dernières années, diminuer le taux d'imposition, et cette mesure-là, ce sont les plus riches qui en ont profité !

Pourquoi toujours



nous demander de nous serrer la ceinture, pendant que ceux qui font des profits, par le travail des salarié-es, ne se voient pas imposer davantage, ou eux, n'ont pas vraiment à mettre la main dans leurs poches. Assez, c'est assez ! Il nous faut rappeler à nos élus, que c'est nous qu'ils doivent représenter, et non les donateurs au parti, ou les « pleins ». Nous sommes la majori-

té, nous sommes les électeurs ! Surveillez votre courrier à la fin de l'été, le CANOS et d'autres organisations sont à planifier une manifestation populaire en Mauricie, dans le cadre de la rentrée parlementaire ! Soyez du nombre ! Il faut leur dire que nous n'avons pas les moyens de payer pour les plus riches !

## Stoppons les dépenses militaires

Josiane Marquis, Stagiaire en Technique de travail social, CS/TR

Dans le budget fédéral déposé en mars dernier par les conservateurs de Harper, tous les postes budgétaires ont été coupés... sauf celui des dépenses militaires, qui continuera à augmenter de façon aberrante au cours des prochaines années. En effet, ayant déjà fait passé le budget militaire de 13 milliards \$ en 2006 à près de 20 milliards \$ en 2009 (soit une augmentation de 38 % en trois ans), les conservateurs comptent *investir* (gaspiller) 490 milliards \$ supplémentaires dans ce secteur au cours des 20 prochaines années, afin de porter le budget militaire à 30 milliards \$ par année. Toutes ces dépenses se font au détriment de l'économie, de la culture ainsi que des programmes et services sociaux de notre pays.

Le Comité de Solidarité/Trois-Rivières, par le biais de sa

campagne *«stoppons les dépenses militaires»*, dénonce cette augmentation insensée du budget militaire ainsi que, plus généralement, le tournant militariste qu'emprunte le Canada depuis quelques années. En effet, vers la fin des années 90, l'armée canadienne ne se consacrait uniquement qu'aux missions de paix de l'ONU avec les Casques bleus. À cette époque, le budget militaire tournait autour de 10 milliards \$ par an. Or, grâce à monsieur Harper et son équipe, non seulement le Canada perd-il sa réputation enviable de pays pacifique au sein de la communauté internationale pour la traquer contre celle d'état

agresseur calqué sur les États-Unis, mais les citoyens de notre pays subissent des régressions majeures en matière d'avancées sociales, d'égalité, de lutte à la pauvreté, etc.

La campagne du CS/TR vise donc à faire savoir aux dirigeants que le choix de dépenser l'argent de nos taxes et impôts dans l'industrie militaire est celui du gouvernement conservateur, et non celui des citoyens et citoyennes de notre pays. De plus, nous revendiquons que le budget militaire soit suffisant pour assurer la sécurité de notre territoire et la participation du Canada à des missions de paix valables de l'ONU en

tant que Casques bleus. Comme premier objectif, ce budget devrait être fixé à 11,3 milliards \$, l'équivalent en dollars courants de celui de 1997-1998, quand les soldats canadiens ne participaient qu'à des missions de paix

De plus amples informations au sujet de la campagne et des enjeux qui entourent la guerre et la militarisation sont disponibles sur le site [stopponslesdepensesmilitaires.com](http://stopponslesdepensesmilitaires.com). Les gens peuvent aussi signer la pétition en ligne, demandant la diminution du budget militaire.

Citoyens, arrêtons de nous serrer la ceinture! Relevons plutôt nos manches et **stoppons les dépenses militaires!**

**Citoyens, arrêtons de nous serrer la ceinture! Relevons plutôt nos manches et stoppons les dépenses militaires!**

## Harcèlement psychologique au travail : SORTIR DU NOIR



En juin 2004, les articles de la Loi sur les normes du travail (LNT) concernant le harcèlement psychologique au travail entrent en vigueur. Ces articles définissent le harcèlement psychologique, identifient les obligations de l'employeur et prévoit un mécanisme de recours.

Plus de cinq ans après l'entrée en vigueur de ces normes, les groupes

membres du Front de défense des non-syndiqués (FDNS) doivent reconnaître que l'application actuelle de la Loi et le rôle des différentes instances ne corrigent pas toutes les problématiques liées au harcèlement en milieu de travail. Bien que de nombreuses actions soient nécessaires pour rendre le recours réellement efficace, le FDNS a déterminé des mesures plus pressantes pour les victimes de harcèlement.

C'est pourquoi, le Front de défense des non-syndiqués demande au Ministre du travail, mais aussi à d'autres ressources gouvernementales d'agir rapidement pour corriger la situation et protéger adéquatement les victimes de ce phénomène.

Afin de sensibiliser la population, les employeurs et les élu-es à l'importance de lutter efficacement contre le harcèlement psychologique au travail, le FDNS lance aujourd'hui, une vaste campagne d'appui

aux revendications prioritaires concernant le harcèlement psychologique au travail. Cette campagne invite les organisations syndicales et communautaires, les employeurs et la population à appuyer par la signature d'une lettre les revendications du FDNS sur le harcèlement psychologique. La lettre d'appui type est disponible sur le site du Comité d'action des non-syndiqués au [www.canosmauricie.org](http://www.canosmauricie.org)

Parmi les modifications demandées, notons l'im-

portance que la Direction du service des renseignements de la Commission des normes du travail (CNT) interdise aux préposés aux renseignements d'émettre un avis personnel ou de tenter de dissuader les personnes à déposer une plainte. Il faut aussi que les salariées puissent déposer une plainte sur la seule raison que leur employeur n'a pas rempli ses obligations en matière de prévention du harcèlement. La Loi doit clairement établir l'obligation pour l'employeur d'adopter une politique contre le harcèlement et un mécanisme interne de plainte et d'afficher cette information de façon à ce que toute personne à son emploi y ait accès.

Parmi ses actions, la CNT doit mettre en place une vaste campagne de prévention et de sensibilisation sur le harcèlement au travail, incluant le harcèlement sexuel et discriminatoire. Cette campagne devra faire état des obli-

gations de l'employeur et des conséquences de ne pas s'y conformer.

La Commission doit aussi profiter des enquêtes de surveillance pour vérifier



si les employeurs respectent leurs obligations et leur donner un avertissement s'ils ne l'ont pas fait. Dans le traitement de toutes les plaintes pour harcèlement, qu'un avertissement soit donné aux employeurs de se conformer à leurs obligations et que la CNT puisse entreprendre des poursuites contre les employeurs qui

ne sont pas conformés suite à un avertissement.

Pour assurer aux personnes salariées une vue d'ensemble de leurs recours, ainsi que le bien

aussi publier annuellement un portrait des ententes conclues en médiation et en fournir une copie au salarié-e dès le dépôt de la plainte.

Toutes les ententes prises en conciliation prédecisionnelle ou négociée hors cours devront être entérinées par la Commission des relations du travail et que des statistiques sur ces ententes soient publiées annuellement.

Pour terminer, le FDNS interpelle le Réseau de la santé et des services sociaux pour qu'il mette en place des ressources de soutien psychologique pour les victimes de harcèlement psychologique au travail. Ces ressources devront être spécifiquement adaptées aux besoins des victimes de harcèlement et adéquatement publicisées.

## Assemblée générale annuelle du CANOS

L'assemblée générale annuelle des membres aura lieu le mercredi 16 juin 2010, à 19 heures.

Les membres sont fortement invités à y participer, ils pourront y prendre connaissance du rapport d'activités et y déterminer les priorités d'action pour la prochaine année.

Des postes au Conseil d'administration sont à combler, nous vous invitons à vous présenter. C'est une instance décisionnelle importante du CANOS.

Vous recevrez dans les prochains jours l'avis de convocation officiel. Au plaisir de vous y rencontrer !

Le Conseil d'administration

## La rentrée parlementaire de l'automne 2010 - Manifestation à Trois-Rivières le 11 septembre

Les membres de la Coalition 1er mai - Mauricie ont lancé une invitation à d'autres organisations pour organiser une mobilisation régionale le samedi 11 septembre 2010.

Cette manifestation dénoncera les différentes hausses de tarifs annoncées dans le dernier budget du gouvernement du Québec, ainsi que la taxe à la santé.

Rappelons que le dernier budget annonçait la mise en place d'un impôt pour la santé de 25\$ pour la première année, 100\$ pour la deuxième et 200\$ pour la troisième année, et ce peu importe le revenu individuel. Les tarifs d'électricité seront aussi augmentés, les frais de scolarité.

Réservez cette date à votre agenda, nous vous attendons ! Il faut dire à ce gouvernement que nous n'avons pas à payer pour sa mauvaise gestion !

## Horaire estival du CANOS

Pour la période estivale, notez que le CANOS sera fermé du 23 juin au 5 juillet inclusive-ment, ainsi que du 15 juillet au 2 août 2010.

Pendant l'été, nous répondrons aux demandes d'information les mardis et les jeudis.

## Salaire minimum

Le 1er mai dernier, le salaire minimum est passé de 9,00\$ à 9,50\$ pour le taux régulier et de 8,00\$ à 8,25\$ pour les salarié-es à pourboire.

Malgré cette augmentation, le salaire minimum continue d'être insuffisant pour sortir une personne seule de la pauvreté !

## Devenir membre du CANOS

NOM :

---

ADRESSE :

---



---

TÉLÉPHONE :

(    )

COURRIEL :

TYPE D'EMPLOI  
QUE J'OCCUPE:

---

Joignez 5\$ à ce bulletin d'inscription et envoyez le tout ,par la poste, à l'adresse suivante:  
CANOS 39 rue Bellerive, Trois-Rivières, Qc G8T 6J4

## JUN 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Lancement de la campagne Sortir du noir du FDNS à Trois-Rivières	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16 Assemblée générale annuelle du CANOS	17	18	19
20	21	22	23	24 Jour férié Fête nationale du Québec (St-Jean-Baptiste)	25 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	26 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet
27 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	28 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	29 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	30 Le CANOS est fermée jusqu'au 6 juillet			

## JUILLET 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Jour férié Fête du Canada	Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	3Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet
4 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	5 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 6 juillet	6 SERVICE D'INFO	7	8 SERVICE D'INFO	9	10
11	12	13 SERVICE D'INFO	14	15 SERVICE D'INFO	16 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	17 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août
18 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	19 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	20 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	21 Le CANOS est fermée jusqu'au 2 août	22 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	23 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	24 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août
25 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	26 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	27 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	28 Le CANOS est fermée jusqu'au 2 août	29 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	30 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août	31 Le CANOS est fer- mée jusqu'au 2 août

**Comité d'action des non-syndiqué-es (CANOS)**

39, rue Bellerive  
Trois-Rivières (Québec) G8T 6J4

819-373-2332  
canos@canosmauricie.org

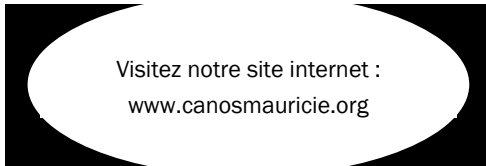


***Parce qu'au travail, mes droits j'y vois !***

Le CANOS est un organisme de défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqué-es.

Il offre

- des services d'information téléphonique, par courriel
- des ateliers sur les droits au travail
- du soutien dans le dépôt d'une plainte et de l'accompagnement lors de la médiation à la Commission des normes du travail.



Visitez notre site internet :  
[www.canosmauricie.org](http://www.canosmauricie.org)

Le prochain numéro de À la Pige paraîtra le 1er septembre 2010

Il publie des documents de vulgarisation sur les lois du travail et rend accessible plusieurs informations par son site Internet. Il analyse des lois et des programmes pour en évaluer l'impact sur les conditions de travail et de vie des non-syndiqué-es, et soumet des recommandations au législateur pour assurer une meilleure protection aux travailleuses et aux travailleurs.

Le CANOS publie quatre fois par année un bulletin d'information pour ses membres et pour les travailleurs non-syndiqué-es.

AOÛT 2010

<b>Dimanche</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
1	2	3 SERVICE D'INFO	4	5 SERVICE D'INFO	6	7
8	9	10 SERVICE D'INFO	11	12 SERVICE D'INFO	13	14
15	16	17 SERVICE D'INFO	18	19 SERVICE D'INFO	20	21
22	23	24 SERVICE D'INFO	25	26 SERVICE D'INFO	27	28
29	30					